

MORT SUBITE ET DÉFIBRILLATION PRÉCOCE : LES CLÉS DE LA RÉUSSITE

AMPHITHÉATRE LAROQUE - MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ 14 AVENUE DUQUESNE - 75007 PARIS

Informations et inscriptions \rightarrow www.arlod.fr





POURQUOI CE SÉMINAIRE ARLOD 2018?

ARLoD (Association pour le Recensement et la Localisation des Défibrillateurs) a été créé fin 2008, par des médecins, pharmaciens, assistants de régulation médicale, secouristes et spécialistes des nouvelles technologies. L'objectif était simple: recenser et géolocaliser les défibrillateurs déployés sur le territoire et mettre les informations recueillies à la disposition des services d'urgence. L'intérêt est de pouvoir indiquer aux témoins d'un arrêt cardiaque où se trouve le défibrillateur le plus proche accessible au moment de l'arrêt cardiaque.

ARLoD est soutenue par la Direction Générale de la Santé (DGS).

La loi votée par l'Assemblée nationale à l'unanimité (n° 827 – 13 octobre 2016) prévoyait la création d'une base de données nationale relative aux lieux d'implantation et à l'accessibilité des défibrillateurs. Elle n'a pas, à ce jour, été discutée au niveau du Sénat. Ce projet devait se substituer à la base de données ARLoD.

10 ans après le décret de mai 2007 autorisant les non-médecins à utiliser les défibrillateurs. ARLoD propose de réunir tous les acteurs intervenant dans la prise en charge de l'arrêt cardiaque. Ce sera l'occasion de faire un état des lieux et une projection pour l'avenir en tenant compte des nouvelles recommandations européennes concernant les dispositifs médicaux et de l'évolution des technologies, aussi bien pour la formation que pour la géolocalisation et le suivi du matériel. Notre séminaire ARLoD "Mort subite et défibrillation précoce : les clés de la réussite", doit déboucher sur des mesures concrètes concernant les différentes étapes de la chaîne de survie afin d'obtenir de meilleurs résultats en termes de survie, dans les prochaines années

Soutien institutionnel de :

















Bureau d'ARLoD:

Président : Docteur Bruno THOMAS-LAMOTTE Vice-Président : Professeur Louis SOULAT Secrétaire général : Docteur Tomislav PETROVIC

Trésorier : Monsieur Marcel MAZEAS

PROGRAMME DU SÉMINAIRE ARLOD

Avec le soutien de la Fédération Française de Cardiologie (FFC)

MATIN

APRÈS-MIDI

08:30-09:00 → ACCUEIL

09:00-09:15 → OUVERTURE

ARLoD et Jérôme SALOMON (DGS)

09:15-10:45 → ÉTATS DES LIEUX

Modérateurs:

Bruno THOMAS-LAMOTTE (ARLoD)
Nordine BENAMEUR (SAMU du Nord - FFC)

- 1. Formation aux gestes qui sauvent Christine AMMIRATI (SAMU 80)
- 2. Implantation et recensement des DAE Louis SOULAT (SAMU 35)
- 3. Arrêt cardiaque inopiné en Ile-de-France Xavier JOUVEN (HEGP Paris)
- 4. Arrêt cardiaque inopiné en France (Registre RéAC) Pierre-Yves GUEUGNIAUD (RéAC)
- 5. Arrêt cardiaque inopiné dans le monde Pascal CASSAN (CRF)

10:45-11:15 PAUSE CAFÉ

11:15-12:45 → QUE FAIRE POUR DEMAIN ?

<u>Modérateur</u>: Jérôme SALOMON (DGS)

Benoit VIVIEN (SAMU de Paris)

- La réglementation européenne des dispositifs médicaux : progrès et limites Muriel PASCOT (CIRCODEF)
- Recensement et maintenance des défibrillateurs : les nouvelles technologies (recensement, contrôle, mise à jour)
 Christophe LÉVÊQUE (CIRCODEF)
- Réflexions sur la formation : les pistes éducationnelles, les nouvelles technologies (appli de formation)
 Frédéric LAPOSTOLLE (SAMU 93)
- 4. Discussion

14:00-16:00 → TABLE RONDE Animateur : Tomislav PETROVIC

1. Aide au témoin : de l'ARM au médecin régulateur Modérateurs : François BRAUN (SAMU 57),
Jacques BEAUME (FFC)
Panel de discussion :
Jean-Pierre RIFLER (ARLoD)
Sébastien STORCK (SAMU 68)

- a. Place du défibrillateur **Dominique SAVARY** (SAMU 74)
- b. Qui fait quoi ?

 Karim TAZAROURTE (SAMU 69)
- c. Discussion avec la salle
- Intégration opérationnelle des défibrillateurs dans les logiciels de gestion et de régulation des appels Modérateur : Philippe DREYFUS [SAMU 21]
 Panel de discussion : Louis SOULAT,
 Dominique FELTEN [DGOS]
- a. SAMU. Jean-François CIBIEN (SAMU 47)
- b. SDIS. Thierry SCHWETTERLE (SDIS 95)
- c. Discussion
- 3. Textes, décrets et lois : du volontariat à l'obligation

 Modérateurs : Jérôme SALOMON (DGS)

 Gérard HELFT (FFC)

 Panel de discussion :

 Bernard JOMIER (Sénateur)

 Pascal DI DONATO (ANSM)
- a. ARLoD. Bruno THOMAS-LAMOTTE
- b. DGS-DGOS. Jean-Marc PHILIPPE (DGS)
- c. Discussion

16:00-16:15 PAUSE CAFÉ

16:15-17:15 → Compte rendu et conclusion Bruno THOMAS-LAMOTTE Clôture du séminaire avec l'intervention de Madame Agnès BUZYN, Ministre des Solidarités et de la Santé

17:30 → POINT PRESSE

12:45-14:00 DÉJEUNER



INFORMATIONS PRATIQUES

LIEU DU SÉMINAIRE ARLOD 2018

Ministère des Solidarités et de la Santé Amphithéâtre Laroque

14 Avenue Duguesne - 75007 Paris

LES TRANSPORTS

Métro :

Ecole militaire (ligne 8) St François Xavier (ligne 13)



Les inscriptions s'effectuent en ligne uniquement sur le site

www.arlod.fr

Tarif d'inscription : 36 € TTC

Attention le nombre de participant est limité - Date limite d'inscription : 15 février 2018